Tous établissements · 10 juil. 2027

Règlement européen anti-blanchiment (AMLR)

Le 10 juillet 2027, un règlement européen unique remplace les règles nationales de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Les obligations de vigilance deviennent les mêmes dans toute l'Union. L'autorité européenne AMLA les précise par des normes techniques et des lignes directrices.

DATE D'APPLICATION	QUI LE DEMANDE	À QUI VOUS RÉPONDEZ	NATURE DE LA DEMANDE
10 juil. 2027	Législateur européen, AMLA	ACPR, et AMLA pour les groupes sélectionnés	Anti-blanchiment

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

- Grand groupe bancaire
- Banque de taille moyenne
- Financements spécialisés
- Banque privée
- Société de gestion
- Assureur
- Mutuelle et prévoyance
- Institution financière publique

Fond plein : concerné. Pointillé : selon le statut ou l'activité.

REPÈRES

Le calendrier du texte.



31 mai 2024	9 juil. 2024	10 juil. 2027	10 juil. 2029
Règlement (UE) 2024/1624	Entrée en vigueur	Application	Clubs et agents de football

LE DÉTAIL

Ce qui change.

Des règles nationales à un règlement unique

	AVANT	À PARTIR DU 10 JUILLET 2027
Texte	Directive transposée dans chaque État	Règlement directement applicable
Vigilance	Exigences différentes d'un pays à l'autre	Mêmes obligations dans toute l'Union
Précisions	Lignes directrices nationales et européennes	Normes techniques et lignes directrices de l'AMLA
Paiements en espèces	Plafonds nationaux	Plafond européen de 10 000 €

Le règlement (UE) 2024/1624 du 31 mai 2024 rassemble dans un texte unique, directement applicable, les obligations des entités assujetties : évaluation des risques, vigilance à l'égard de la clientèle, identification

des bénéficiaires effectifs, déclarations de soupçon. Il s'applique à partir du 10 juillet 2027 et, pour les clubs et les agents de football, à partir du 10 juillet 2029.

Le règlement charge l'AMLA de publier, au plus tard le 10 juillet 2027, plusieurs séries de lignes directrices, par exemple sur l'externalisation et sur les risques liés aux pays tiers. L'AMLA met aussi en consultation des projets de normes techniques qui s'appliqueront à la même date.

NOTRE LECTURE

Un règlement unique supprime les écarts entre pays, mais oblige les groupes à revoir leurs procédures filiale par filiale. La partie la plus lourde est dans les données : dossiers clients à compléter, bénéficiaires effectifs, historique des contrôles. Les outils de filtrage ne valent que par les référentiels qui les alimentent.

LA SUPERVISION DIRECTE PAR L'AMLA→

CE QUE NOUS FAISONS

Analyse d'écart entre les procédures actuelles et le règlement, qualité des données clients et des référentiels, contrôles automatisés et tableaux de bord de conformité.

AMLR | Anti-blanchiment | Données clients

DONNÉES ET IA→

POUR ALLER PLUS LOIN

Sources officielles.

EUR-Lex, synthèse du règlement	https://eur-lex.europa.eu/EN/legal-content/summary/preventing-abuse-of-the-financial-system-for-money-laundering-and-terrorism-purposes-from-2027.html
EUR-Lex, règlement (UE) 2024/1624	https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1624/oj/eng
Conseil, communiqué du 30 mai 2024	https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2024/05/30/anti-money-laundering-council-adopts-package-of-rules/
AMLA, programme de travail 2026-2028	https://www.amla.europa.eu/document/download/27549516-d110-4e91-b1ed-d3552b8f9661_en?filename=AMLA+SPD+2026-2028.pdf

Liens vérifiés le 23 novembre 2026.